

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Entretien

Annick Batteur

« C'est un véritable service public tutélaire qui devrait être créé »

Propos recueillis par Céline

Slobodansky

DOCTRINE

Page 6

■ Civil

Matthias Martin

Le cœur a ses raisons que la Cour de cassation ignore : la notion de dépendance affective dans la jurisprudence des chambres civiles

JURISPRUDENCE

Page 11

■ Immobilier

Paul-Ludovic Niel et Marcie Morin

Responsabilité notariale en matière de changement de destination de l'immeuble vendu (Cass. 1^{re} civ., 29 mars 2017)

CULTURE

Page 15

■ Bibliographie

Christian Baillon-Passe

Quarante ans

Page 16

■ Exposition

Nicole Lamothe

Une Renaissance en Normandie

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

ACTUALITÉ

Entretien



« C'est un véritable service public tutélaire qui devrait être créé » ^{129y7}

Entretien avec Annick BATTEUR, professeure à l'université de Caen Normandie

Propos recueillis par Céline SLOBODANSKY

À l'occasion de la parution de la 9^e édition de l'ouvrage *Droit des personnes, des familles et des majeurs protégés*, aux éditions LGDJ, nous avons demandé à son auteur, Annick Batteur, professeure à l'université de Caen Normandie, de dresser un bilan des dernières réformes en la matière et surtout de nous donner son avis sur les chantiers à venir. Entretien.

Les Petites Affiches – Quelles sont les dernières réformes intervenues depuis la dernière édition ?

Annick Batteur – On s'attendait, au début du quinquennat de François Hollande, à une grande réforme du droit de la famille (ou des familles...). Mais pour les raisons politiques que l'on sait, et notamment les réactions très vives après l'adoption de la loi sur le mariage des personnes homosexuelles en 2013, une réforme d'ampleur n'était plus possible. Il n'en demeure pas moins que le droit des personnes et de la famille a été réformé par touches successives. Bien sûr, la loi J21 constitue la réforme la plus importante, fortement médiatisée au demeurant : introduisant pour la première fois en France un divorce non judiciaire, elle constitue une petite révolution. Mais il y a eu bien d'autres aspects du droit qui ont évolué, soit du

fait du législateur (notamment la réforme de l'administration légale et l'introduction de l'habilitation familiale opérée par l'ordonnance du 15 octobre 2015, la réforme de la fin de vie dans le Code de la santé publique). La jurisprudence, quant à elle, exerce un rôle capital au regard du principe de proportionnalité qu'elle a étendu à tous les domaines du droit des personnes, des familles et des majeurs protégés.

LPA – Les réformes semblaient-elles indispensables, et bien pensées ?

A. B. – Vaste question ! La mode est à la critique des méthodes législatives et aux louanges, plus ou moins modérées, adressées au juge judiciaire, qui tente de donner une certaine cohérence à un ensemble disparate. Je suis plutôt perplexe face à ce pessimisme ambiant.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites affiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34